Ville de Lausanne
Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 29 octobre 2026

Résolutions de Johann Dupuis et de Françoise Piron du 9 juin 2026 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Johann Dupuis : « Quelles mesures urgentes la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre après le décès d'une personne heurtée par un camion-poubelle de la Ville dans une rue étroite ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 juin 2026, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Johann Dupuis « Quelles mesures urgentes la Municipalité compte-t-elle mettre en œuvre après le décès d'une personne heurtée par un camion-poubelle de la Ville dans une rue étroite ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité identifie la présence de goulets d'étranglements pour le passage des véhicules d'assainissement sur le réseau routier lausannois – en ayant dans la mesure du possible également recours à une enquête auprès du personnel – et prenne les mesures nécessaires pour faciliter le manoeuvrement de ces véhicules tout en garantissant la sécurité des piétons ».

Il a également adopté la résolution suivante de Françoise Piron :

« Lors de nouveaux aménagements des rues, le Conseil communal souhaite que la Municipalité procède à des tests de mise en situation également avec des camions de ramassage de la Ville pour définir les gabarits à disposition ».

Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité rappelle qu'elle partage l'émotion suscitée par l'accident qui s'est produit en mai au chemin des Aubépines. Elle rappelle que l'amélioration de la sécurité des usagères et usagers de la route est un souci permanent. Chaque accident fait l'objet d'une analyse par le Groupe accident du Corps de police. Suite à ces analyses, les améliorations possibles sont évaluées et mises en œuvre.

Par ailleurs, la Municipalité souligne que les équipages du Service de la propreté urbaine sont parfaitement formés pour circuler sur les différentes voies de circulation. Ils sont également très attentifs dans les rues étroites et les rues piétonnes de l'hyper-centre. La majorité des camions sont quant à eux équipés d'une caméra de surveillance à l'arrière du véhicule et d'un radar anticollision frontal.

La Municipalité confirme qu'un audit de sécurité est réalisé sur tous les projets d'aménagement avant leur réalisation. Ces audits seront poursuivis avec toute la rigueur nécessaire. En cas de de doute, des tests de giration sont effectués en grandeur nature, et les observations effectuées desdits tests permettent de corriger les projets d'aménagement de l'espace public

Plus concrètement, nous pouvons confirmer au Conseil communal que, ces derniers mois, les services de l'aménagement de l'espace public et de la propreté urbaine ont recensé tous les endroits de la ville où les camions-poubelles pouvaient rencontrer des difficultés de circulation dues à l'étroitesse de nos rues ou à la présence de stationnement. A la suite de ce recensement, des mesures ont été prises, dont la suppression de 32 places de stationnement et le déplacement de potelets. Il convient d'ajouter que ces adaptations bénéficieront également aux véhicules d'urgence.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Le secrétaire
Simon Affolter